

~~REPUBLIQUE DU DAHOMEY~~

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N° 28 /PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU le Décret N°22/PR du 30 janvier 1968, portant
formation du Gouvernement Provisoire,

D E C R E T E :

Article 1er - Du 14 au 24 Janvier 1968, le Lieutenant Ibrahim LEHMAN,
Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est char-
gé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, des Transports,
Postes et Télécommunications, pendant l'absence du Capitaine Issa
Raïmi LAWANI (régularisation).

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 12 février 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MEN-MTP 4
Ministères 8 - SGG 4 - IAA 1 - DGAJL 1
Gde Chanc. 1 - JORD.1.